fait place à la foi vive des anciens jours, et l'on ne fait plus que par respect humain ce que l'on faisait naguère par conviction.

Triste état de choses, me direz-vous. C'est triste, en effet, mais c'est le résultat inévitable d'un système d'éducation qui fait de la passivité aveugle la vertu par excellence.

On accoutume la jeunesse à la duplicité. Rien d'étonnant qu'elle en profite pour penser tout bas ce qu'elle n'ose pas dire tout haut.

On la menace de toutes les foudres imaginables si, elle ose différer d'opinion avec certains bigots qui réclament le monopole de l'orthodoxie ultra-montée. Elle pensera ce qu'elle voudra, mais elle se gardera bien de dire ce qu'elle pense.

On ne s'imagine même pas qu'elle pense, et déjà, sans qu'il s'en doute, le clergé a été jugé par elle beaucoup moins favorablement qu'il ne l'eut été sans les privilèges, les immunités, la faculté de censurer et les autres particularités qui font de lui un être redoutable au lieu de l'ami sincère, dévoué et charitable que l'homme du peuple voudrait trouver chez ce ministre d'un Dieu juste et clément.

JUSTUS.

## AMUSEMENTS ET DIVERTISSEMENTS

On lit dans le Monde!

"Il est peut-être cruel mais à coup sûr très intéressant d'apprendre à la Vérité que les Pères Eudistes, de l'école de St-Jean, de Versailles, font jouer par leurs élèves des pièces de François Coppée. C'est l'Univers qui nous communique cette information."

Eh oui, mais n'empêche que la Vérité n'en continuera pas moins à fulminer!

Cependant il s'est passé, l'autre jour, pas bien loin de Montréal, un petit événement qui devrait donner à réfléchir aux plus royalistes que le roi.

Un groupe de jeunes gens et de jeunes demoiselles avaient organisé une troupe d'opérette qui devait donner une représentation au bénéfice de l'Hôpital de l'endroit.

La pièce choisie, dont nous taisons le titre, pour n'être pas plus explicites qu'il n'est nécessaire, était d'abord très anodine, puis avait été expurgée avec un soin jaloux.

Néanmoins, quelque personnage jaloux, mécontent d'être tenu à l'écart, se procura le libretto et le communiqua de suite au curé,

en faisant ressortir une foule d'énormités qui n'existaient que dans son imagination.

Le curé, qui avait fait des études classiques justement suffisantes pour l'empêcher de comprendre le français, partit immédiatement en guerre, courut à l'hôpital, et défendit aux bonnes sœurs de continuer à tolérer chez elles les répétitions.

On pense si la chose fit du bruit, et le curé appela à son presbytère un des organisateurs pour lui faire part de sa défense formelle.

Fort étonné de cette sortie, basée sur une accusation d'immoralité tout à fait injuste, cette personne répondit simplement ceci:

— Monsieur le curé, vous avez été faussement informé ou vous n'avez pas compris ce que vous avez lu; mais je n'ai pas besoin de vos conseils ou de vos appréciations pour juger de la moralité d'une pièce que je fais jouer par mes sœurs, et dans laquelle je leur confie des rôles importants. La pièce est très convenable, et que cela vous plaise ou non, nous la jouerons, avec ou sans votre permission.

Le curé voulut insister, prier le jeune homme d'aller voir l'évêque; mais celui-ci refusa net en disant que sa décision était irrévocable, que la pièce se jouerait dans tous les cas.

Alors le prêtre, pas trop mauvais homme au fond, dit qu'il irait lui-même prendre conseil de l'évêque.

Quelques jours après, il faisait demander à nouveau son paroissien, et après une foule de circonlocutions lui apprenait que l'évêque, tout en déplorant la futilité des esprits modernes, lui avait conseillé de tolérer la représentation, parce que, avait-il dit, "en ce moment, il valait mieux ne pas casser les vitres."

La pièce s'est jouée et a rapporté un joli montant pour l'hôpital.

UN MONSIEUR DE L'ORCHESTRE.

Nous empruntons à la Presse ce qui suit :

Que dirait-on en Europe, si les Barreaux renfermaient des avocats détourneurs de dossiers, des avocats évoquant des causes que la loi ne permet pas de plaider simplement pour des frais, des avocats hommes d'affaires, des avocats collecteurs et des avocats élevant l'insolence et l'insulte envers les témoins à la hauteur d'une obligation sacrée?

En Europe on trouverait ces personnages très bien en place s'ils étaient renfermés derrière les carreaux, mais on considèrerait comme fort déplacés dans le Barreau.